

Enquête Citoyenne sur le  
Schema Directeur d'Alimentation  
en Eau Potable en Xaintrie Vallée  
de la Dordogne

mai 2022

## **Pièce n°3**

### **Historique**

*La signification des termes marqués d'une astérisque \* est dans le glossaire*

Période ou date	Evénement	Précisions
<b>Début des années 2010</b>	<p>Une étude réalisée pour le plateau de Saint-Privat</p> <p>Une étude réalisée pour les communes de Saint-Martin-La-Méanne, et Saint-Martial-Entraygues</p>	<p>Contexte : déficit en eau sur le plateau de Saint-Privat</p> <p>Contexte : déficit potentiel sur saint Martin (mais il n’y a jamais eu de rupture d’approvisionnement) et problèmes de qualité sur Saint Martial (présence d’arsenic)</p>
<b>2015</b>	<p>Vote de la loi Notre ( <b>Nouvelle Organisation Territoriale de la République</b> ) : la compétence distribution de l’eau potable et assainissement passe des communes* aux communautés de communes*</p>	<p>La date butoir du transfert de compétences a été repoussée à 2026 : à partir du 01/01/2026, la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne aura donc la compétence eau potable et assainissement.</p>
<b>Mai 2017</b>	<p>Le conseil communautaire lance les études pour la réalisation d’un <b>Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable*</b> (S.D.A.E.P.)</p>	<p>Lors de ce conseil communautaire, sont intervenus : l’agence de l’eau*, le conseil départemental, le syndicat des deux vallées*, le syndicat des eaux Bellovic*.</p> <p>Le représentant de Bellovic explique la réalisation centralisée mise en œuvre sur ce territoire et précise que la capacité de production est de 11000m<sup>3</sup>/jour, alors que les besoins en 2015 sont de 5915 m<sup>3</sup> en période de pic, c’est à dire qu’on peut produire deux fois plus que la consommation.</p>
<b>Novembre 2018</b>	<p>Le conseil communautaire valide le cahier des charges techniques de l’étude à réaliser. Ce cahier des charges a été rédigé par un prestataire qui est le Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement (C.P.I.E.)</p> <p>Un groupement de bureaux d’étude (Altero, Socama et, Dejante) a été retenu dans le cadre d’une procédure de marché public</p>	<p>Le cahier des charges mentionnent trois phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. État des lieux</b> : recueil, analyse et synthèse des données (ressources/besoins, état des réseaux, systèmes d’approvisionnement...),</li> <li><b>2. Propositions de scénarios de restructuration et d’optimisation (avec rappel du contexte et synthèse du diagnostic)</b></li> <li><b>3. Établissement du programme opérationnel</b></li> </ol> <p>Dans ce cahier des charges, il est clairement mentionné « <i>Par contre, il [le diagnostic] n’intégrera pas de solution basée sur une recherche d’eau souterraine que ce soit dans le socle et dans les nappes alluviales.</i> »</p>
<b>2019/2020</b>	<p>L’étude se déroule</p>	<p>la commission eau de la communauté de communes n’est pas intégrée au comité de pilotage mis en place</p>
<b>2019/2020</b>	<p>Déficit en eau durant la période estivale en Xaintrie blanche (Saint Privat). De l’eau doit être apportée par camions citerne d’Argentat au plateau. Obligation est faite au camping du Gibanel de se raccorder au réseau d’eau dans un objectif de vente</p>	<p>Les deux étés secs 2019 et 2020 inquiètent fortement les communes du plateau en particulier. La possibilité de pouvoir se raccorder sur des communes cantaliennes est progressivement abandonnée, ce qui renforce l’inquiétude et le sentiment d’urgence.</p>

<b>Courant 2021</b>	L'état des lieux est rendu à chaque commune, individuellement, pour laquelle il a été réalisé, En octobre, une synthèse du diagnostic est présentée par secteur, en même temps que les scénarios de restructuration et d'optimisation de la phase 2. La communauté de communes prévoit le vote du scénario retenu pour le 28/10/2021	Chaque commune a son diagnostic et une synthèse courte de l'ensemble. Les échanges se sont effectués uniquement par secteur. Il n'y a pas de vision globale. Le choix « orienté » est d'abandonner la plus grande partie des ressources existantes (et donc d'abandonner les captages avec leurs périmètres de protection) au profit d'un captage unique dans la Dordogne alimentant le réseau. Le 21 octobre 2021, des élus ne comprennent pas la précipitation dans le choix. Ils se rencontrent et échangent. Quatorze mairies demandent un temps de réflexion étant donné l'investissement sur un très long terme. Ils souhaitent des informations complémentaires : documents de synthèse précis sur l'ensemble du territoire, conserver des captages, etc...
<b>28/10/2021</b>	Réunion communautaire informelle à St-Martin-la-Méanne en présence de : un représentant de l'État (secrétaire général de la préfecture) la directrice de la D.D.T.19*, un agent de l'A.R.S.*, un représentant de l'agence de l'eau adour-garonne*, un représentant du Département, la présidente du syndicat des deux vallées*, le C.P.I.E, les bureaux d'études.	Les 32 pages de compte-rendu ont été publiées par la communauté de communes le 27 janvier 2022. Ces notes montrent les tensions existantes, et la pression des institutions sur les élus. Certains maires souhaitent tous une réflexion plus longue face à l'abandon des ressources existantes, et aux investissements lourds du scénario qui a la faveur.
<b>9/12/2021</b>	Conseil communautaire lors duquel la décision du choix du scénario doit être voté	Un rassemblement de plus de 200 personnes qui ne souhaitent pas être mises « devant un fait accompli car voté » se tient devant la salle. Le conseil communautaire est annulé. Madame la Présidente s'engage à organiser une réunion publique rapidement. Ce sera pour différentes raisons, le 01/07/2022 (après celle du S.C.O.T., et celle sur les déchets).
<b>Fin décembre 2021/Janvier 2022</b>	La population sensibilisée cherche à s'informer, les élus demandent clairement des informations plus précises au conseil communautaire	Aucun diagnostic global ne sera fourni.
<b>13/01 2021</b>	Le syndicat intercommunal du Puy du bassin* vote une entente inter-communale en vue de créer une interconnexion avec Argentat pour sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire	Ce choix, passé à 9 voix contre 5, ne fait pas consensus.
<b>17/03/2021</b>	Une convention est signée par l'entente intercommunale pour...lancer une étude permettant l'interconnexion avec Argentat	Le diamètre de la canalisation reliant les deux unités de distribution est évoqué mais aucun chiffre n'est avancé